

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Estuaire/PDG : compte-rendu parlementaire de l'honorable Sylvie Kotha

LA députée PDG était dernièrement dans son fief du 1er siège du 3e arrondissement de Libreville.

C.G.K
Libreville/Gabon

PROFITANT de la période d'intersession parlementaire, la députée Sylvie Kotha, a sillonné, de juillet à août, plusieurs quartiers de son fief politique du 1er siège du 3e arrondissement de la commune de Libreville.

Il s'agissait pour elle de rendre compte à ses électeurs du travail qui a été abattu au Parlement, particulièrement au Palais Léon-Mba, siège de l'Assemblée nationale, au cours de la session ordinaire qui a pris fin le 30 juin 2021. Accompagnée de son suppléant, Franck Ibouili, la parlementaire s'est rendue tour à tour dans les quartiers Akemidjogoni, Nombakélé, Moulin-Rouge, Petit-Paris, etc.

De la restitution faite par elle des travaux parlementaires, on retient que 39 textes de lois ont été examinés et adoptés au cours de ladite session ordinaire. Dont 12 en Commission des lois, 4 en Commission des finances, 9 en Commission de santé, 2 en Commission de l'Aménagement du territoire, 9 en Commission de la Planification, 1 en Commission de l'environnement, de la protection de la nature et développement durable et, enfin, 1 en Commission communication. "Toutes ces lois ont été adoptées dans le souci premier de faciliter et d'améliorer les conditions de vie de nos compatriotes", a indiqué l'élue nationale du 1er siège du 3e arrondissement de Libreville.

Les populations des quartiers visités ont dit apprécier le contact permanent de Mme Sylvie Kotha, surtout en cette période de crise sanitaire si difficile pour nombre de ses électeurs aussi.

Revenant sur le discours du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, lu à l'occasion du 17-Août dernier, la députée a salué l'appel du chef de l'exécutif gabonais invitant ses concitoyens à l'unité et à la cohésion qui doivent, selon lui, caractériser notre vivre-ensemble.

"État et Nation fonctionnent main dans la main. Solidaires et unis. Avec un même objectif: la réussite de notre pays", avait dit le chef de l'État.

De la restitution faite par elle des travaux parlementaires, on retient que 39 textes de lois ont été examinés et adoptés au cours de ladite session ordinaire.



L'honorable Sylvie Kotha © lors d'un échange dans son siège électoral.

Photo: DR

MAIRIE DE LIBREVILLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Date de lancement : 16 Septembre 2021
Appel d'offres : N°001AOO/PE/CL/SG/REHABILITATION/2021
Nom du projet : Travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs
Source de financement : Budget de la Mairie de Libreville

1. OBJET

La Mairie de Libreville lance un Appel d'Offres Ouvert National pour l'exécution des travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs, exercice 2021.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres Ouvert National est constitué de cinq (05) lots suivants :

LOT N°	PROJET
1	Travaux de réhabilitation d'autres bâtiments HDV
2	Travaux de réhabilitation du Centre Professionnel de la Mairie du 3ème Arrondissement
3	Travaux de réhabilitation du Centre HYACINTHE ANTINI
4	Travaux de réhabilitation des Centres de Lalala
5	Travaux de réhabilitation du Centre d'Hygiène et de Santé Municipal

Une entreprise peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où elle soumissionne pour plusieurs lots, elle devra présenter une offre séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le marché sera attribué lot par lot. Aucune entreprise ne se verra attribuée plus de deux (2) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénicort MINTSAHOYAME

Le Maire de la Commune de Libreville

Christine M'BA N'DUTUME épouse MIHINDOU

contre paiement au Trésor Public, pour chaque lot acheté, d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

MAIRIE DE LIBREVILLE
CABINET DU MAIRE
SECRETARIAT GENERAL

Adresse : Immeuble de l'Hôtel de Ville de Libreville,
Boite postale : 44 Libreville Pays : Gabon
Numéro de téléphone : (00241) 074.61.93.17
Adresse électronique : mabalaeric@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant TTC de l'offre au plus tard le 06 octobre 2021 à 10 heures.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours conformément aux dispositions de l'article 106 du Code des Marchés Publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 6 octobre 2021 à 11 heures dans la salle du Conseil Municipal.